

SMP/DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 novembre 2022

CM20221121-07

TRAVAUX

**Restructuration de l'Espace Grangette en Maison des Associations (Lots n°2 à 15) -
Autorisation de signer les marchés de travaux**

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative,
expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 novembre 2022,

Le 19 avril 2022, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration de l'Espace Grangette en Maison des Associations était notifié au groupement GRISAN ARCHITECTES (74200 THONON-LES-BAINS) / ESBA (74200 THONON-LES-BAINS) / SARL MAPELLI (74200 THONON-LES-BAINS) / PROJECTEC(74200 THONON-LES-BAINS) / REZ'ON (74370 FILLIERE) pour un montant de 145 200,00 euros HT comprenant la mission de base et la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

Le 16 septembre 2022, le marché de désamiantage, correspondant au lot n°1 de l'opération, était notifié à la société DRA – Désamiantage Rhône-Alpes pour un montant de 63 896,00 € HT suite à l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 30 août 2022. Monsieur le Maire avait été autorisé à signer le marché par délibération n° CM20220725-13 en date du 25 juillet 2022.

Une consultation a, par ailleurs, été lancée pour attribuer les quatorze autres lots suivants :

Lot 2 : Gros œuvre – Maçonnerie – Découpes Béton

Lot 3 : Menuiserie extérieure bois

Lot 4 : Menuiserie intérieure

Lot 5 : Charpentes – Couvertures - Zinguerie

Lot 6 : Carrelage - Faïences

Lot 7 : Revêtements de sols souples

Lot 8 : Peintures intérieures

Lot 9 : Serrurerie

Lot 10 : Elévateur PMR

Lot 11 : Cloisons – Faux plafonds

Lot 12 : Plomberie – Sanitaire - Chauffage

Lot 13 : Ventilation

Lot 14 : Electricité – Courants forts et faibles

Lot 15 : Aménagements extérieurs – Parvis

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'appel d'offres, réunie le 16 novembre 2022, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés suivants, pour un montant total de 1 372 196,21 € HT (1 646 635,45 € TTC) :



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les quatre et quinze novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (à partir de 20h55), Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 23h41).

Absents excusés : Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Arnaud BERAST, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Karine BIRRAUX
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Mickaël BEAUJARD	à	Serge DELSANTE
M. Arnaud BERAST	à	Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)	à	Mme Laurence BOURGEOIS

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux.

Lots	Entreprises	Montants en Euros Hors Taxes
2. Gros œuvre – Maçonnerie – Découpes Béton	GL CONSTRUCTION RENOVATION (74200)	193 500,00
3. Menuiserie extérieure bois	Lot infructueux	
4. Menuiserie intérieure	VERGORI ET FILS (74200)	195 666,80
5. Charpentes – Couvertures – Zinguerie	Lot infructueux	
6. Carrelage - Faïences	BOUJON DENIS (74200)	22 646,08
7. Revêtements de sols souples	CHABLAISIENNE DE RETEMENTS (74200)	46 937,50
8. Peintures intérieures	HOB-G (74960)	44 501,40
9. Serrurerie	VILLEGAS METALLERIE (74200)	72 000,00
10. Elévateur PMR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY (71850)	38 341,00
11. Cloisons – Faux plafonds	BONDAZ CHARLES et FILS (74200)	122 294,50
12. Plomberie – Sanitaire – Chauffage	AQUATAIR (74140)	140 305,37
13. Ventilation	VENTIMECA (74140)	83 541,22
14. Electricité – Courants forts et faibles	LABEVIERE (74200)	282 480,04
15. Aménagements extérieurs – Parvis	BEL & MORAND (74200)	129 982,30

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit désormais comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	21 967,00 €
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre, géotechnicien)</i>	<i>6 012,00 €</i>
<i>Frais du coordonnateur sécurité santé</i>	<i>4 540,00 €</i>
<i>Frais du contrôleur technique</i>	<i>8 415,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>3 000,00 €</i>
Honoraires du maître d'œuvre y compris avenant	176 484,00
Travaux (y compris les estimations du maître d'œuvre pour les lots 3 et 5 et le lot désamiantage attribué à 63 896 € HT)	1 524 595,03
Divers et imprévus <i>(5 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre initiale)</i>	83 489,75
Total HT	1 806 535,78
TVA 20 %	361 307,16
Total TTC	2 167 842,94

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux en vue de la restructuration de l'Espace Grangette en Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.